

## WORKSHOP SPORSORA

**Piratage des programmes sportifs : SPORSORA appelle à une décision politique pour protéger le modèle économique du sport français**

Face à l'ampleur croissante du piratage des programmes sportifs, SPORSORA alerte sur un risque systémique pour l'économie du sport français et appelle à une réponse politique et législative rapide. À l'initiative de son Collège des médias, SPORSORA organise ce mercredi 14 janvier 2026 un workshop réunissant médias, ayants droit, experts et institutions, au siège de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), à Paris. Intitulé « Défendre le modèle économique du sport français : faire front face au piratage des programmes sportifs », cet événement vise à placer la lutte contre le piratage au cœur du débat public, à un moment clé du calendrier parlementaire.



**Aurélie Dyèvre, Directrice Générale de SPORSORA :** « Le piratage coûte 290 millions d'euros au sport français. C'est un manque à gagner insupportable dans un contexte économique tendu où chaque euro compte pour le sport. Pour SPORSORA, protéger et sécuriser ces droits est l'une des clés d'un modèle économique durable. C'est pourquoi l'examen à l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur le sport professionnel, ou de tout autre texte reprenant les dispositifs prévus dans cette dernière en matière de lutte contre le piratage, demeure une priorité pour l'ensemble de l'écosystème. »

### Défendre le modèle économique du sport français

Le piratage n'est plus un usage marginal. Il est devenu **un mode de consommation structuré**, alimenté par des outils et des processus industrialisés (streaming illégal, IPTV), et toléré de fait par l'insuffisance des dispositifs actuels.

Les chiffres sont sans appel :

- **290 millions d'euros de manque à gagner annuel** pour l'économie du sport (Arcom, 2024) ;
- **420 millions d'euros en 2024 de pertes fiscales et sociales** (Arcom, 2024) ;
- **25 % des internautes déclarent consommer illicitement des biens culturels**, soit plus de 13 millions d'internautes (Arcom, 2025) ;
- **5 millions d'internautes ont recours à l'IPTV illicite** (Arcom, 2024) ;
- **1 téléspectateur sur 3 de la Ligue 1 McDonald's a eu recours à des services illicites pendant la saison 2024/2025.**

Au-delà de l'impact économique, le piratage des programmes sportifs constitue un enjeu de sécurité publique, de justice fiscale et de souveraineté. Il alimente une économie souterraine structurée, souvent liée à des réseaux criminels, tout en fragilisant un secteur à fort impact social qui finance l'emploi, la formation, le sport amateur et la performance internationale.

**Xavier Spender, Délégué Général de l'Association pour la protection des programmes sportifs (APPS)** : « *Le piratage de contenus sportifs constitue non seulement un risque existentiel majeur pour les filières de l'audiovisuel et du sport, mais également une menace avérée pour la sécurité publique en France.* »

### **Un cadre juridique qui doit changer d'échelle**

Si la loi du 25 octobre 2021 a permis des avancées importantes, elle ne répond plus à la réalité actuelle du piratage, notamment face à la rapidité et à la résilience des réseaux illégaux.

Adoptée par le Sénat en juin dernier, la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel constitue aujourd'hui un véhicule législatif structuré permettant de changer d'échelle, avec trois leviers majeurs :

- le blocage automatisé et en direct,
- le partage des listes de sites bloqués aux signataires d'accords volontaires,
- la pénalisation spécifique du piratage des compétitions sportives.

Son inscription rapide à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale est plus que nécessaire. À défaut, l'inaction politique ferait peser un risque sur l'équilibre économique du marché des droits audiovisuels et du sport français.

**Géraldine Pons, pilote du Collège des médias de SPORSORA et Vice-Présidente Sports de Eurosport / Warner Bros. Discovery France** :

« *Il était nécessaire que SPORSORA réunisse l'ensemble des acteurs de l'économie du sport afin de traiter la problématique du piratage, qui impacte à la fois son modèle économique et finance l'économie souterraine. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour l'ensemble du secteur. Nous appelons les pouvoirs publics à se saisir de cette question et à avancer pour protéger les droits audiovisuels.* »

**Jérôme Martin, pilote du Collège des médias de SPORSORA et Head of Global Media Relations à l'AFP** : « *Au sein du Collège des médias de SPORSORA, notre rôle est de fédérer l'ensemble des acteurs pour répondre aux défis majeurs de notre industrie. La lutte contre le piratage est aujourd'hui une des priorités absolues. Il est indispensable que nous puissions échanger et coordonner nos réflexions pour faire évoluer le cadre législatif actuel. L'enjeu est de simplifier et d'accélérer les dispositifs de blocage afin de protéger efficacement la valeur de nos contenus et, par extension, tout l'écosystème du sport.* »

## Une comparaison internationale indispensable et un appel à une mobilisation au niveau européen

Au-delà d'une approche strictement franco-française, la lutte contre le piratage s'inscrit dans une dynamique internationale. Bien que son système juridique diffère profondément de celui de la France, le Royaume-Uni propose un dispositif particulièrement intéressant en matière de lutte contre le piratage, notamment en ce qui concerne les ordonnances de blocage à durée limitée et la transmission directe de listes d'adresses IP ou de sites contrefaisants aux fournisseurs d'accès internet sous le contrôle d'un juge.

La valeur de la retransmission sportive reposant sur sa dimension « live », l'un des enjeux majeurs de la lutte contre les diffusions illégales réside dans la rapidité de la réponse apportée. Le retrait des contenus notifiés doit intervenir avant la fin de la rencontre sportive afin d'interrompre efficacement la diffusion illicite. Protéger les droits audiovisuels sportifs implique donc prioritairement la clarification, au niveau européen, du délai de retrait des contenus non autorisés que devront respecter les intermédiaires en ligne.

**Mathieu Moreuil, Director of International football relations and EU Affairs de The Premier League :** *« Les dispositifs de lutte contre le piratage diffèrent selon les cadres juridiques et politiques des différents pays mais le but est le même pour tous les organisateurs en Europe : préserver la valeur des retransmissions sportives et donc obtenir le retrait ou le blocage des contenus non autorisés avant la fin du match. Au Royaume-Uni, nous disposons d'un système flexible et efficace d'ordonnances de blocage. Au niveau européen, nous travaillons avec les organisateurs de compétitions et les diffuseurs afin de convaincre la Commission européenne de présenter en 2026 une proposition législative qui obligerait les intermédiaires à retirer les contenus non autorisés en 30 minutes maximum après réception d'une notification. Cette proposition pourrait constituer un tournant dans la lutte contre le piratage. »*

## SPORSORA, force de mobilisation de l'écosystème

En réunissant son Collège des médias et des détenteurs de droits, SPORSORA entend contribuer activement au débat public, soutenir les travaux de l'Association pour la protection des programmes sportifs (APPS), et porter une voix collective auprès des décideurs politiques.

Le workshop s'inscrit dans cette logique d'influence et de responsabilité, en croisant :

- expertise juridique,
- retours d'expérience opérationnels,
- éclairage institutionnel (APPS, Arcom),
- et comparaison internationale, notamment avec le modèle britannique de la Premier League, fondé sur le blocage automatisé.

**SPORSORA** est l'Organisation référente pour penser et influencer le développement responsable de l'économie du sport grâce à une convergence d'expertises, l'influence d'un collectif et un réseau engagé. Créée en 1994, SPORSORA regroupe plus de 290 membres (annonceurs, agences, détenteurs de droits, médias, enceintes et arenas, instituts d'études et de formations...) et fédère un réseau de plus de 2 200 professionnels qui se rencontrent lors des nombreux événements organisés, échangent lors des workshops, des collèges et commissions, bénéficient de services et agissent dans l'intérêt général. [www.sporsora.com](http://www.sporsora.com)

Contact presse - Agence Sport Market

Cloé Bahuaud - [cbahuaud@sportmarket.fr](mailto:cbahuaud@sportmarket.fr) – 06.32.69.17.49

Toute l'information sur [Sporsora.com](http://Sporsora.com)

**SPORSORA**  
Agir ensemble  
pour l'économie du sport